

LES FONCTIONS DU TUTEUR 2020-2021

L'accompagnement est assuré par des personnels d'enseignement et d'éducation proposés par l'Enseignement catholique¹ et agréés par les corps d'inspection. Ils sont nommés dans le même établissement ou non que le stagiaire. Cet accompagnement constitue une part importante de la formation, sous la forme de rencontres régulières et de visites mutuelles.

Le tuteur, en lien avec son expérience, perçoit progressivement la nécessité des **transitions** à opérer entre son statut d'enseignant et son statut de maître associé à la formation :

Accueillir

C'est au sens le plus large qu'il faut entendre cette fonction. Cela va de l'aide à la prise de conscience du professeur stagiaire sur les finalités de la profession aux conseils les plus strictement matériels sur des moments cruciaux de l'année scolaire (la rentrée, les retours de vacances, les évaluations...).

Le tuteur, avec le chef d'établissement, aide le professeur stagiaire à s'intégrer dans l'établissement. Les modalités de cette aide ne seront pas identiques selon que les stagiaires ont été suppléants, n'ont pas encore enseigné, ont effectué des stages, ont été affectés dans un autre établissement que le tuteur... Il s'agit ensuite d'élaborer les premiers éléments d'un contrat de collaboration avec le professeur stagiaire. Penser l'organisation de l'accompagnement du stagiaire sur le mode d'un **contrat de coopération négocié et évolutif** paraît essentiel.

Observer

L'observation est une compétence centrale dans le travail de l'enseignant. Elle est une des sources importantes d'informations nécessaires pour opérer les réajustements de séances, en tenant compte des réactions des élèves et de leurs besoins.

Le tuteur aura à aller observer le stagiaire dans sa classe tout comme le stagiaire viendra observer le tuteur. L'une des règles constitutives de l'observation, c'est qu'elle est soumise à la définition préalable d'un objectif.

L'observation ne constitue pas la seule manière de collecter des informations pour travailler ensemble : concevoir ensemble des séquences, échanger des outils et des supports, les analyser, s'appuyer sur des récits d'événements particuliers ou des travaux des élèves sont des activités tout aussi enrichissantes que la seule observation.

Accompagner

Il ne s'agit pas d'entretenir une relation maître/élève prescriptive mais comme le rappelle Guy Le Bouëdec : « trois fonctions doivent toutes être remplies pour qu'on puisse parler d'accompagnement :

- Accompagner quelqu'un c'est l'accueillir et l'écouter ;
- Accompagner quelqu'un c'est participer avec lui au dévoilement du sens de ce qu'il vit et recherche ;
- Accompagner quelqu'un c'est cheminer à ses côtés pour le confirmer dans le nouveau sens où il s'engage ». ²

En effet, le positionnement de l'accompagnateur n'est pas un positionnement de surplomb mais un positionnement de service. Dans cette optique, le tuteur et le professeur stagiaire **peuvent envisager des temps de co-animation** dans la classe. Le tuteur est là pour « **créer les conditions de la réussite** ».

Conseiller et évaluer

¹ Après accord du chef d'établissement

² Cahiers de l'ISP n°36

Le conseil, c'est « la prescription sur ce qu'il convient de faire » mais c'est aussi « une assemblée qui délibère ». C'est cette idée de délibération qui nous semble importante à promouvoir. La visée, pour le tuteur, est de créer les conditions pour que le stagiaire en vienne à analyser ses pratiques et à s'administrer le conseil dont il a besoin.

Pour que le conseil pédagogique puisse être formateur, il faut qu'il permette au stagiaire :

- de prendre conscience des choix didactiques, pédagogiques, éducatifs ;
- d'élargir l'éventail de ses choix en connaissant les avantages et les limites de chacun d'eux.

Le tuteur a également un rôle d'évaluateur du stagiaire. Ce dernier ne sera constructif qu'à condition de reconnaître le travail effectué par le stagiaire, d'accepter d'entrer dans sa logique et de ne pas se limiter à la sécheresse de l'évaluation mais de l'intégrer au processus d'accompagnement³.

Il convient de distinguer deux niveaux :

- un niveau d'évaluation régulative : celle qui prend en compte le travail du professeur stagiaire tout au long de l'année. Dans cette logique, un bilan intermédiaire sera demandé au tuteur pour la mi-décembre afin de préciser la manière dont s'est engagé le travail d'accompagnement ;
- un niveau d'évaluation finale : par le biais d'un rapport écrit mi-avril en lien avec le référentiel (voir la partie « Les modalités d'évaluation et de certification » ci-après).

Dans les deux cas, le document rédigé rend compte du contexte d'exercice, de la pratique du stagiaire accompagné, de son **évolution** en cours d'année, des compétences en place et/ou de celles qui ne le sont pas encore. Il s'appuiera sur le référentiel de compétences et sur le référentiel de formation. Les notes prises lors des observations et entretiens serviront de support à la rédaction du rapport.

En conséquence, « le tuteur :

- **facilite l'intégration du professeur stagiaire** et la participation de celui-ci à la vie de l'établissement ;
- **accompagne le professeur stagiaire** dans le cadre de visites mutuelles, de temps de travail en commun, d'écrits professionnels partagés [...] ;
- **permet au professeur stagiaire de relire son activité professionnelle**, de faire preuve de distanciation, d'être force de propositions vis-à-vis de son parcours de professionnalisation ;
- **assure un rôle de « formateur de terrain »**, en mettant à disposition des ressources (informations, documentation, répertoire de pratiques éprouvées) au sein d'une équipe d'établissement, en lien avec l'ISFEC AFAREC IdF, chargé de la formation. »

Pascal KAEUBLEN

*Responsable de la formation
et du recrutement des tuteurs
1^{er} et 2nd degrés*

10 mars 2020

³ Conférence d'Anne Jorro – « Activité évaluative et accompagnement » - 3 juillet 2013 – Université d'été internationale – Admée Europe